

OGGA

Informations

N°183

JUIN
2026



REBONDISSONS



n°183
JUN
2026

ÉDITO

Bon, voilà : maintenant, nous y sommes. Ce magnifique statut des Centres ou Organismes de Gestion Agréés va bientôt disparaître dans les oubliettes de l'histoire fiscale et comptable. À moins de préférer céder à l'endormissement, de laisser advenir une sorte de mort lente, ce pourrait être le moment de rebondir. Mais pour rendre la chose possible, il va y avoir des choix à effectuer et un tri vraiment terrible à faire. Quoi conserver ? Quoi oublier ? Utilisons donc la technique de la « Rage room » tant à la mode chez nos lointains cousins startuppers. Nous nous enfermons avec tous les éléments du dossier (formations, contrôle, information, etc.), nous cassons tout ce qui se présente et, à la sortie, nous récupérons les restes : c'est avec eux que nous allons poursuivre la route. Mais surtout, d'abord se souvenir de la base de notre histoire, rappeler d'où nous venons. Nous sommes constitués en associations et par là même sommes sous la responsabilité, sous la direction des adhérents. Ce sont eux qui seront appelés à décider de la poursuite ou non de nos activités – sous d'autres formes éventuellement –, eux qui procéderont aux ajustements tarifaires ou salariaux cohérents. Les adhérents : nous, donc. Alors ? Se laisser aller à l'engourdissement ou rebondir ? À nous de voir !

JOURNAL D'INFORMATION
DES ADHÉRENTS
DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

SOMMAIRE

P.3 THÈME DE RÉFLEXION

Montagne : petites stations ne deviendront pas grandes

P.4 DÉTOX DIGITALE

Droit à la déconnexion, détox digitale

P.5 TRÉSORERIE

Gestion de trésorerie, éviter les problèmes, piloter

P.6 FACTURES

La facturation électronique

P.7 GÉNÉRATIONS

X, Y, Z et bientôt Alpha

P.8 IMMOBILIER

LMP – usufruit - indivision

P.9 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Évolution de l'IA, les derniers applicatifs

P.10 ÉCONOMIE

Agriculture en mutation

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74

11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel

Dépôt légal à parution

Directeur de la publication

Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction :

OMGA Arles : G. Valette

OGI : J. Loré

Amaprogres : V. Dachicourt

OMGA 74 : C. Buch, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction

PENSER SIMPLE

Jean Mochon et Fanny Etter

Infographie

Agence Texto, 74960 Annecy

Impression

Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel

Crédits photos

Photos non contractuelles - © Adobestock - deagreed, Winston Link, VIDI Studio, Elisa Locci, MPanya, makyyz - Maksym - minijaa, Pehel, SachDesigns, Andrey Popov, Panna, gojalla, Adi, momius, MMerellin, Dina Photo Stories, Ans Creative, piyaset



« Dans les Alpes françaises un tiers des stations vont manquer de neige alors que dans les Pyrénées et dans les massifs de moyenne montagne le manque de neige concernera 80 % des stations » (Étude 2023 INRAE sur 2 234 stations de sport d'hiver européennes).

MONTAGNE : PETITES STATIONS NE DEVIENDRONT PAS GRANDES

Rédacteur : **Penser simple**

Le monde des stations de ski fait sa mue, les fermetures ici voisinent avec les investissements ailleurs, les prix s'effondrent ou s'envolent. L'or blanc est de plus en plus vert et blanc.

La fin d'une station c'est un choc. Le temps de faire son deuil (souvent plusieurs années) et le démantèlement commence. A Cézouze, dans les Hautes Alpes, la station a fermé en 2020, démantèlement des remontées en 2026. A Sambuy (Haute-Savoie), le conseil municipal de Faverges-Synthenex a voté l'arrêt de la station en juin 2023, manifestations, recours puis démantèlement en 2025. Vosges, Isère, Pyrénées orientales, les petites stations qui avaient rêvé de devenir des grandes, ferment à tour de rôle. La Cour des Comptes a ainsi pointé les gestions trop coûteuses de stations dans tous les massifs : Le Mont-Dore (63), Auron (06), Val Louron (65), Puyvalador (66) ou Saint-Pierre-de-Chartreuse (38). L'avenir semble très compromis, comme ce fut le cas en 2025/26 pour la station de Chalmazel dans la Loire (42) que le département a décidé de ne pas rouvrir.

un équipement mixte été/hiver, équipé de toboggan, mur d'escalade, gradins et hamacs à 2540 m d'altitude.

Tendance 2025 : aller en station en train. Bouchons, prix, facilité de déplacement en famille, la demande pour des stations accessibles en train depuis les grandes villes a explosé en 2025/2026.

Mais on est loin des flux d'investissements des années d'or blanc. Sauf peut-être, toujours au-dessus de 2000m d'altitude où l'immobilier tient depuis les 5 dernières années une forme étonnante. L'immobilier de montagne serait « un trésor immobilier inattendu ». La demande surfe sur de nouvelles tendances, locations en montagne en été, développement de résidences permanentes liées au télétravail et à la recherche d'un nouveau style de vie, que ce soit pour une clientèle française autant qu'étrangère. L'or blanc brille beaucoup moins... et sera de plus en plus vert.

DES INVESTISSEMENTS RENTABILISÉS EN HIVER POUR ARRIVER À EXPLOITER L'ÉTÉ.

Pourtant, on continue à investir, et toujours lourdement, dans les stations les plus « enneigées » au-dessus de 2000m. Des investissements classiques de remontées et télécabines dans tous les cas pour accélérer les temps de montée ou monter plus haut (téléphérique de la Cime Caron à Val Thorens, télécabines à Méribel ou à Villaroger 1700). D'autres investissements mixent les enjeux hiver / été comme à Montclar (Alpes du Sud) qui vise le développement d'une Fun Zone à 1900m d'altitude ou à La Chal des Arcs, où arrive le « Balcon sur les Nuages »,

Dans les Alpes au-dessus de 2 000m, les prix vont de 10 000 €/m² pour un bien « classique » à 30 à 50 000 €/m² pour des prestations plus luxueuses. Les Pyrénées sont 2 à 4 fois moins chères avec des prix moyens autour de 3 000 €/m².





DÉTOX
DIGITALE

Longtemps présenté comme un simple enjeu de confort personnel, le droit à la déconnexion s'impose désormais comme une question stratégique pour les entreprises. Entre surcharge informationnelle, multiplication des canaux de communication et accélération permanente des cycles de décision, la détox digitale apparaît comme une nécessité collective.



DÉTOX DIGITALE :

UN DROIT POUR LE SALARIÉ,

UN LUXE POUR LE DIRIGEANT !

Rédacteur : **Thierry Blanchin**

Si elle devient progressivement un droit reconnu pour les salariés, elle demeure souvent un luxe inaccessible pour les dirigeants. Depuis l'entrée en vigueur du droit à la déconnexion dans le Code du travail, les entreprises sont encouragées à encadrer l'usage des outils numériques en dehors du temps de travail.

L'objectif est clair : prévenir les risques psychosociaux liés à l'hyperconnexion, protéger la santé mentale et préserver l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle. Dans les faits, de nombreuses organisations ont adopté des chartes limitant les courriels tardifs, programmé l'arrêt des serveurs ou instauré des plages sans réunions.

Pour les salariés, cette évolution marque une transformation culturelle majeure. Les nouvelles générations, particulièrement attentives à la qualité de vie au travail, considèrent désormais la capacité à « décrocher » comme un critère d'attractivité de l'entreprise. La détox digitale n'est plus perçue comme un privilège, mais comme une composante normale de la performance. Les entreprises qui favorisent des pratiques numériques responsables constatent d'ailleurs une baisse de l'absentéisme et une amélioration de l'engagement des salariés.

La situation est bien différente pour les dirigeants. Dans un environnement économique marqué par l'incertitude, la compétition au quotidien et l'instantanéité de l'information, le chef d'entreprise reste connecté en permanence. Smartphone allumé dès le réveil, notifications continues, visioconférences : la frontière temps professionnel-temps personnel tend à disparaître ! Cette hyperconnexion est alimentée par une culture managériale valorisant la disponibilité totale. Beaucoup de dirigeants associent encore la réactivité immédiate à l'efficacité et au leadership. Résultat : les temps de repos se réduisent, la charge mentale augmente et le risque d'épuisement s'intensifie.

Le paradoxe est frappant. Ceux qui prônent la déconnexion sont souvent ceux qui s'autorisent le moins à déconnecter ! Or, la saturation cognitive affecte directement la qualité du management. Plusieurs études (on pourra se référer notamment à celles effectuées par l'Observatoire Amarok* sous la direction du Professeur Olivier Torrès) montrent qu'un dirigeant constamment sollicité perd en capacité de recul, d'innovation et d'arbitrage !

Face à cette réalité, certaines entreprises commencent à repenser le rôle du numérique dans la gouvernance. Des dirigeants encore trop peu nombreux imposent des journées sans mails, délèguent davantage ou instaurent des temps de « silence numérique » lors des réunions. L'enjeu dépasse le simple bien-être individuel : il s'agit de restaurer une capacité de concentration devenue trop rare.

La détox digitale ne peut toutefois reposer uniquement que sur des initiatives personnelles. Elle implique une évolution profonde de la culture d'entreprise. Tant que l'urgence permanente restera valorisée, la déconnexion demeurera incomplète. Pour les salariés, elle devient progressivement un droit. Pour les dirigeants, elle reste encore un acte de résistance.

* Observatoire AMAROK :

<http://www.observatoire-amarok.net/>



TRÉSORERIE

Quel que soit votre statut (Auto-Entrepreneur, Entreprise Individuelle ou Société), Anticipation, Rigueur et Pilotage régulier sont les clés pour éviter les tensions et sécuriser votre développement.

LA GESTION DE VOTRE TRÉSORERIE, UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR PRÉSERVER VOTRE CROISSANCE

Rédacteur : **Virginie**

Rentable ne veut pas dire solvable. Chaque année, de nombreuses entreprises se retrouvent en difficulté, non pas par manque d'activité, mais à cause d'une trésorerie mal maîtrisée.

Au cœur du réacteur de l'entreprise, la gestion de la trésorerie repose avant tout sur la capacité à prévoir. Un plan de trésorerie, mis à jour chaque mois, permet de visualiser les flux à venir, d'identifier les périodes sensibles et donc, d'anticiper les difficultés.

L'aide d'un tableur dans votre quotidien, alimenté régulièrement, peut être la solution pour ne plus avoir de mauvaises surprises. Il doit intégrer l'ensemble des encaissements et des décaissements afin de donner une vision claire de la situation financière. Loin d'être un « compte d'épicier », cet outil devient un véritable tableau de bord pour le dirigeant. Avec des propositions d'actions claires et simples. Par exemple, l'un des leviers les plus efficaces consiste à accélérer les encaissements clients tout en optimisant les décaissements. Une facturation rapide, des relances régulières et des conditions de paiement bien définies réduisent les risques d'impayés. En parallèle, négocier des délais avec vos fournisseurs permet d'équilibrer les flux sans fragiliser vos relations commerciales.

Une PME du secteur du bâtiment, pourtant en forte croissance, s'est retrouvée en difficulté en raison de délais de paiement clients trop longs. La mise en place d'acomptes à la commande et d'un suivi rigoureux de ses factures, a réduit son besoin en trésorerie de manière significative en quelques mois. Ce simple ajustement lui a permis de retrouver une situation financière stable.

LE PILOTAGE DE LA TRÉSORERIE NE S'IMPROVISE PAS.

Le pilotage de la trésorerie ne s'improvise pas. Il repose sur le suivi d'indicateurs-clés comme le Besoin en Fonds de Roulement ou les délais de paiement. Une analyse régulière permet d'anticiper les tensions et de prendre des décisions rapides, qu'il s'agisse de réduire certaines dépenses ou de mobiliser des financements.

Mais l'essentiel repose sur des bonnes pratiques, simples à adopter... et surtout à suivre en 5 points :

- mettre en place un plan de trésorerie prévisionnel,
- facturer rapidement,
- suivre les règlements clients,
- négocier des délais de paiement avec ses fournisseurs,
- se constituer une réserve de sécurité.

En pilotant activement votre trésorerie, vous passerez d'une gestion subie à une gestion maîtrisée. Un enjeu stratégique pour assurer votre pérennité et vous accompagner dans votre croissance.



FACTURES

La généralisation de la facturation électronique représente une réforme majeure pour l'économie française, et implique une adaptation des entreprises à de nouveaux processus et outils numériques.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : ÊTES-VOUS PRÊT ?

Rédacteur : **Jocelyne Lore**

La facturation électronique devient obligatoire pour toutes les entreprises assujetties à la TVA en France, qu'elles soient redevables ou non, et ce, quelle que soit la forme juridique de leur activité (y compris les professions libérales de santé, les autoentrepreneurs, les LMNP ou les entreprises bénéficiant de la franchise en base).

Pour s'y mettre, il n'est pas trop tard, mais il devient urgent de s'en occuper. En deux dates les choses doivent être bouclées.

1^{er} septembre 2026 : toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées par la réforme, car elles doivent toutes être en capacité de recevoir des factures électroniques à compter de cette date. Seules les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire devront déjà émettre l'intégralité de leurs factures au format électronique.

1^{er} septembre 2027 : toutes les entreprises (y compris les TPE et les auto-entrepreneurs) devront pouvoir émettre des factures électroniques à des clients professionnels.

Pour les entreprises qui n'ont que des clients « particuliers », la transmission de données à l'administration (e-reporting) sera aussi obligatoire (relevés des ventes faites, par taux de TVA).

QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

Une facture électronique est l'équivalent numérique d'une facture papier traditionnelle. Il s'agit d'un document électronique sous un format défini qui détaille la transaction entre un acheteur et un vendeur. Par conséquent, la facturation électronique sous la forme d'une facture « papier » scannée, de PDF ordinaire, de document envoyé par mail, ne sera plus conforme à la réglementation.

Pour savoir comment émettre et recevoir les factures électroniques, la démarche est assez simple (même si la mise en œuvre réserve comme toujours des surprises). D'abord, il faut

choisir une plateforme agréée (PA). C'est une entreprise privée immatriculée par l'État, qui propose des services sécurisés et garantis de facturation électronique et de transmission des données.

La liste des plateformes agréées est disponible sur le site « impots.gouv.fr » professionnel. En fonction des besoins de chaque entreprise, il faut choisir la PA la plus adaptée (selon le volume de factures, les options, etc...). Avant de faire un choix, il faut déjà voir si votre entreprise utilise un logiciel (facturation, métier, ERP...) et vérifier si l'éditeur du logiciel n'est déjà pas connecté à une PA définie.

Attention, la Loi de finances 2026 a durci les sanctions applicables après une mise en demeure sous 3 mois, à défaut de désignation d'une PA. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre cabinet comptable ou de votre organisme de gestion pour davantage d'informations, car chaque entreprise a ses particularités. Des fiches détaillées et une FAQ sont également disponibles sur le site des impôts qui peuvent vous aider à mieux connaître vos futures obligations.

C'est une petite révolution dans le monde des entreprises et un temps d'adaptation sera peut-être nécessaire, mais cette nouvelle organisation devrait, selon l'administration, simplifier votre facturation, vos obligations déclaratives et vous faire gagner du temps.



2010... les dirigeants s'affolent, arrive la génération Y, celle des milléniaux (millenials en anglais), l'eldorado des marketeurs. Des individus nés entre 1980 et 1994 aux comportements très... individualistes. En 10 ans, on a appris à faire « avec ». Mais aujourd'hui, avec la génération Z, c'est une autre histoire...

GÉNÉRATIONS X, Y, Z ET BIENTÔT ALPHA, LE BALLET DES IDÉES REÇUES

Rédacteur : **Jean Mochon**

De génération en génération, les temps changent, mais les idées reçues ont la vie dure.

Les « anciens » n'y comprennent plus rien, même les natifs de la génération X (1965/1979), ceux-là même dont l'émergence avait tant inquiété les baby-boomers (1945/1964). La génération Y (1980/1994) est la première génération dopée aux expériences, aux voyages, née avec la technologie, adepte des réseaux sociaux, « une génération décomplexée, désinhibée, libérée, qui discute d'égal à égal sans tenir compte de l'âge de l'interlocuteur ou de son niveau d'autorité », comme l'expliquait en 2010 le sociologue René Düringer. Tant bien que mal, les X se sont habitués à comprendre ces Y, trouver comment les recruter, leur faire place dans les systèmes économiques et sociaux... jusqu'à ce qu'arrive la génération Z, née entre 1995 et 2009.

minorité de jeunes diplômés issus de milieux favorisés. Pour les autres, une autre enquête récente, auprès de 2400 jeunes, montre que, s'ils sont conscients de ne pas « savoir bien travailler », leur souci est d'abord de faire leurs preuves. A 84 % ils disent aimer travailler, veulent gagner leur vie et être pris en compte au travail... « Leurs comportements ne sont pas un rejet du travail, mais le signe qu'ils ont compris : dans un système qui ne tient pas ses promesses, la seule résistance possible est de ne plus le prendre au sérieux. »

Les temps ne changent pas. En 1964, un « marginal » appelé Bob Dylan parlait des « temps qui changent » (times are changing) et demandait aux parents « d'arrêter de critiquer ce qu'ils ne comprenaient pas « don't criticize what you can't understand ».

ACCÉLÉRATION DES TEMPS ET ACCUMULATION D'IDÉES REÇUES.

Face à cette génération Z, même dans la génération des milléniaux, les réactions rappellent celles des précédentes, on caricature ce qu'on ne comprend pas. On dit cette génération Z « désengagée », « rebelle », « flemmarde »... Lorsqu'on n'arrive pas à les attirer, les recruter comme salariés ou comme clients, on explique que cette génération est surtout en quête de sens, sens de sa vie, sens de son travail. Excuse facile, légitimée par de nombreuses enquêtes comme celle menée en 2021 par Ipsos auprès de 2 242 étudiants anciens de grandes écoles, qui montrait que les jeunes seraient prêts à prendre des postes moins bien payés, voire plus précaires, mais davantage porteurs de sens...mais surtout pour une

La priorité est donc à évacuer les idées reçues... et il y en a encore beaucoup de chemin à faire. D'autant que l'arrivée de la génération Alpha, celle des gens nés entre 2010 et 2024 va achever de désorienter les « anciens ». Les générations Y déclarent sans complexe ne pas arriver à les comprendre et les Z sont désorientés face à ces nouveaux venus ! Les années passent, mais les temps ne changent pas vraiment.



IMMOBILIER

Le statut de loueur en meublé non professionnel (LMNP) séduit de nombreux investisseurs grâce à son régime fiscal attractif, notamment via l'amortissement du bien. Mais lorsque l'investissement est réalisé en indivision ou dans le cadre d'un démembrement de propriété, certains montages peuvent provoquer des conséquences fiscales inattendues, voire un basculement vers le statut de loueur en meublé professionnel (LMP).



LMNP - LMP : ÉVITEZ LES PIÈGES DE L'USUFRUIT ET DE L'INDIVISION

Rédacteur : **Thierry Blanchin**

Le statut LMNP reste l'un des outils préférés des investisseurs immobiliers pour optimiser la fiscalité des revenus locatifs. Mais lorsque l'investissement est réalisé en indivision ou en démembrement de propriété, certains mécanismes juridiques peuvent rapidement transformer l'avantage fiscal en source de complications. Usufruit, quote-part de recettes, bascule en LMP : mieux vaut anticiper ces pièges avant de se lancer.

Premier point de vigilance : l'usufruit. En matière de démembrement, l'usufruitier dispose du droit d'utiliser le bien et d'en percevoir les revenus. Concrètement, cela signifie que seul l'usufruitier peut, en principe, exploiter un logement en location meublée et déclarer les loyers correspondants. Le nu-proprétaire, même s'il finance le bien ou réalise des travaux, ne peut pas légalement bénéficier du régime LMNP sur un bien dont il ne détient que la nue-proprété.

Cette situation est fréquente lors des transmissions familiales. Des parents conservent l'usufruit d'un appartement tandis que les enfants récupèrent la nue-proprété. Beaucoup pensent alors pouvoir exploiter le logement en LMNP afin de profiter des amortissements. Or, l'administration fiscale considère que les revenus locatifs reviennent à l'usufruitier. Une mauvaise structuration peut ainsi entraîner un redressement fiscal ou la remise en cause des amortissements pratiqués.

Deuxième piège : l'indivision. Acheter un bien meublé à plusieurs – entre conjoints mariés ou pacés, héritiers ou associés informels – paraît simple sur le plan juridique. Pourtant, l'indivision en LMNP obéit à des règles spécifiques souvent méconnues.

Contrairement à une location meublée détenue en direct par une seule personne, l'indivision exclut le régime micro-BIC. Le régime réel devient obligatoire, avec dépôt d'une liasse fiscale commune et répartition du résultat entre les indivisaires selon leurs quotes-parts.

L'autre difficulté concerne le seuil de passage en LMP. Pour devenir loueur professionnel, deux conditions doivent être réunies cumulativement : percevoir plus de 23'000 euros de recettes annuelles et que ces recettes dépassent les autres revenus d'activité (salaires et pensions, mais sans tenir compte des revenus fonciers ou des dividendes) du foyer fiscal. Ce seuil s'apprécie au niveau de chaque foyer fiscal, mais en tenant compte de la quote-part des recettes détenues dans l'indivision.

Prenons un exemple : un bien immobilier détenu à 50/50 génère 40'000 euros de loyers. Chaque indivisaire déclare donc 20'000 euros et déduit sa quote-part de charges. Si l'un d'eux possède un second bien meublé générant 10'000 euros de recettes, il franchit alors le seuil de 23'000 euros et peut basculer en LMP, avec des conséquences importantes : affiliation à la Sécurité sociale des indépendants, cotisations souvent plus élevées que les prélèvements sociaux et régime des plus-values professionnelles.

Pour éviter ces écueils, plusieurs réflexes s'imposent : analyser précisément la détention du bien avant l'achat, anticiper les conséquences du démembrement et rédiger une convention d'indivision claire. Enfin, l'accompagnement d'un expert-comptable ou d'un professionnel qualifié (OGA, fiscaliste, etc.) reste indispensable afin de sécuriser le montage patrimonial et fiscal.



Longtemps perçue comme complexe, l'IA est désormais accessible à tous. De la rédaction à la création vidéo, elle bouleverse les méthodes de travail.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : L'ENJEU EST CLAIR, L'ADOPTER... OU DÉCROCHER

Rédacteur : **Gilles Valette**

Dire que l'IA évolue rapidement est un doux euphémisme. Elle est devenue incontournable pour toutes les entreprises, tous les métiers.

Une dizaine d'outils s'imposent ou font parler d'eux, des outils concrets pour comprendre cette révolution.

Les assistants conversationnels dominent cette transformation. ChatGPT, le plus polyvalent : rédaction, analyse, code ou traduction. Gemini, développé par Google, s'intègre discrètement dans de nombreux services, tandis que Copilot s'invite dans les outils Microsoft pour automatiser tâches et documents.

La création de contenu connaît, elle aussi, une mutation spectaculaire. Midjourney et DALL-E génèrent des images à partir de simples descriptions, offrant aux entreprises des visuels rapides et économiques. HeyGen permet de produire des vidéos avec avatars et voix synthétiques, tandis que Lumen5 transforme un texte en vidéo en quelques minutes.

AVEC L'IA, LA VALEUR NE VIENT PLUS DE L'EXÉCUTION, MAIS DE LA CAPACITÉ À PILOTER LES OUTILS.

Certaines IA améliorent directement le quotidien professionnel. Notion AI structure idées et projets, Grammarly corrige et reformule les textes en temps réel, et Krisp supprime les bruits parasites lors des réunions en ligne.

Enfin, l'IA s'étend à des usages stratégiques. Zoom AI ou PLAUD génèrent des comptes rendus automatiques de réunion et des plans d'action, tandis que Google Assistant simplifie la gestion des tâches quotidiennes par commande vocale.

PAS DE RÉVOLUTION SANS CASSER DES ŒUFS.

Malheureusement, aucune révolution ne va sans contreparties. Au-delà du risque de suppression massive de postes lié à l'essor de l'IA, la cybersécurité s'impose désormais comme un enjeu majeur. Certaines intelligences artificielles sont aujourd'hui capables de détecter des failles informatiques avec une efficacité supérieure à celle des humains. Une avancée indéniable...qui soulève aussi la question de leur possible détournement. Les systèmes de sécurité actuels sont-ils devenus obsolètes du jour au lendemain ?

Choisir Mistral, une IA européenne.

Face aux leaders américains, des initiatives émergent en Europe. Des acteurs comme le français Mistral misent sur la souveraineté technologique, la transparence et des modèles ouverts. Et donnent 4 bonnes raisons pour choisir Mistral AI :

1. Hébergement en France ou en Europe compatible avec les exigences RGPD ;
2. Contrôle total et sécurité avec déploiement possible en interne. Vous gardez la main sur vos données, vos modèles, vos usages ;
3. Personnalisation métier poussée. Il est très efficace pour le vocabulaire de chaque métier (comptable, juridique) là où ChatGPT reste plus « généraliste » ;
4. Coût optimisé à grande échelle.

Mistral incarne bien une indépendance technologique européenne et pourrait contribuer à limiter la dépendance aux géants US. L'actualité est là pour nous le rappeler...



Face à la mutation du monde agricole et à un problème complexe, il n'y a pas de réponse simple, mais une infinité de pistes pour entreprendre autrement.



AGRICULTURE : SAVOIR REPÉRER LES SOLUTIONS

Rédacteur : **Virginie Dachicourt et Fanny Etter**

Laisser sur le cou la bride des normes d'intrants chimiques ou de produits phytosanitaires ne suffira plus pour reconstruire notre agriculture. C'est un changement radical qui a commencé, avec ses crises et ses opportunités.

UN CERTAIN RETOUR À LA POLYCLTURE

Même le monde viticole, pourtant très emblématique comme l'est le monde des céréaliers, doit bouger et faire le deuil de son modèle en monoculture. Les raisons sont multiples : aléas climatiques, baisse de consommation de produits alcoolisés et évolution des taxes (pas uniquement aux USA)... Les nouvelles pistes elles aussi sont multiples : choix de nouveaux cépages, hors appellation, plus résistants aux maladies et aux aléas climatiques, agroforesterie, cette idée d'une association d'arbres et de cultures sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ qui se répand dans le monde des vignes.

La biodiversité, source de robustesse du monde agricole... et de son acceptabilité

Retour d'insectes et d'animaux, régénération des stockages d'eau dans le sol et les nappes, protection du vent grâce aux plantations de haies et à leur entretien, entre la nécessaire production intensive pour nourrir la planète et l'envie d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, ces enjeux forts pour la société en général sont tout autant portés par les agriculteurs que par les écologistes ou les chasseurs. Reste à innover pour trouver des solutions alternatives et faire évoluer nos modèles de production agricole.

DIGITALISATION

Face aux problèmes de main d'œuvre, au besoin d'optimisation dans la gestion de la production, se développent des solutions digitales, robotiques, en lien avec l'IA. Traitement robotisé, tracteurs ou tondeuses pilotées par IA, les innovations sont partout, mais elles ont un coût et demandent une évolution constante des compétences.

La disparition annoncée et en cours de milliers d'exploitations est une perspective catastrophique... mais est aussi le contexte d'un changement de modèle. Toutes ces adaptations seront-elles vertueuses ? La question est posée, mais si elles nous permettent de continuer à faire vivre notre agriculture, de nous adapter aux mutations et de faire revenir une main d'œuvre nouvelle, alors il faudra les tester et faire des choix.

PREMIERS ÉNERGÉTICIENS DE FRANCE

La tendance lourde aura été l'installation de panneaux photovoltaïques sur des hangars (autoconsommation et revente réseau). Aujourd'hui, c'est le blocage du détroit d'Ormuz qui aura été un nouveau déclencheur : le prix du bioéthanol (produit à partir des sucres contenus dans le maïs, le blé ou la betterave sucrière) est presque resté stable depuis le début de la crise. Moins dominant, le biogaz, produit par les méthaniseurs essentiellement agricoles, reste un enjeu fort pour la France alternative aux 2,7 Md d'€ achetés chaque année à la Russie en 2024. Malgré parfois quelques difficultés à l'installation et des questions d'épandage compliquées à résoudre, cette activité représente une source de revenus non négligeables pour les agriculteurs.



LES BRÈVES

INDIVISION : UNE RÉFORME POUR SORTIR LES SUCCESSIONS DE L'IMPASSE

Publiée le 7 avril dernier, la loi visant à simplifier la sortie de l'indivision successorale va faciliter la résolution des conflits successoraux et permettre la clôture des successions bloquées de longue date. Elle réforme en profondeur la procédure de partage judiciaire, permet au juge d'autoriser un indivisaire à conclure seul un acte de vente d'un bien [...].

Source : <https://www.actu-juridique.fr>

LOGEMENTS VACANTS : UNE NOUVELLE TAXE UNIQUE À PARTIR DE 2027

Dans un souci de simplification et de lisibilité, la Loi de finances pour 2026 procède à la fusion de la taxe annuelle sur les logements vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants. La nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation pourra être mise en place en 2027 à l'initiative de la commune.

Source : <https://www.actu-juridique.fr>

LOCATION NUE : LE NOUVEAU DISPOSITIF JEANBRUN EN FAVEUR DES BAILLEURS

Pour relancer l'investissement locatif privé, la Loi de finances pour 2026 ouvre aux propriétaires bailleurs de logements nus la possibilité d'amortir des biens acquis en vue d'une location nue, à hauteur de 80 % du prix d'acquisition. Pour en bénéficier, le bailleur doit notamment proposer des loyers maîtrisés.

Source : <https://www.actu-juridique.fr>

DONS D'ARGENT : LA TÉLÉDÉCLARATION EST OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Depuis le 1er janvier 2026, les déclarations de dons manuels ou de dons d'argent, d'objets de valeur ou d'actions doivent être télédéclarées à l'administration fiscale, sur le site impots.gouv.fr. Les impositions correspondantes doivent y être télé-payées. En place depuis 2021, la télédéclaration est désormais le seul mode de déclaration des dons manuels depuis le 1er janvier 2026.

Source : <https://www.actu-juridique.fr>

SUCCESSION : ATTENTION À LA RÉCUPÉRATION DES AIDES SOCIALES

Certaines aides sociales versées aux personnes âgées ou dépendantes constituent des avances qui seront récupérées par le département au moment de la succession du bénéficiaire, mais aussi en cas de donation, ou même au dénouement d'un contrat d'assurance-vie souscrit par le bénéficiaire de l'aide.

Source : <https://www.actu-juridique.fr>

TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Réforme du pacte Dutreil

La Loi de finances 2026 intègre une modification du Pacte Dutreil. Ce dispositif fiscal permet d'alléger le coût fiscal d'une transmission d'entreprise dans le cercle familial. Ce resserrement du pacte Dutreil impacte peu les PME et les TPE ; il concerne d'abord les grandes entreprises familiales.

Ainsi, la **Loi de finances 2026 exclut de l'assiette exonérée à hauteur de 75 % les actifs non exclusivement affectés à l'activité professionnelle**, c'est-à-dire les actifs « somptuaires » comme les logements non affectés à un usage professionnel, les objets d'art, les véhicules de tourisme ou encore les bijoux.

La nouvelle version du Pacte Dutreil augmente la durée d'engagement individuel de conservation des titres qui passe de quatre à six ans.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/>

EXONÉRATION DES POURBOIRES

L'exonération des pourboires est prolongée jusqu'en 2028. Ils ne seront donc pas soumis à l'impôt sur le revenu ni aux cotisations sociales. Elle concerne les pourboires non imposés aux clients et versés aux salariés en contact avec la clientèle, dont la rémunération mensuelle est inférieure à 1,6 SMIC.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/>



DÉSINFORMATION,

DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX

Par **JBR**

**BERCY
DÉCODE**

Pour lutter contre la propagation de fausses informations, les ministères économiques et financiers lancent « Bercy décode »

Ce dispositif propose des vérifications factuelles et des analyses pédagogiques pour permettre à toutes et tous d'accéder à une information fiable, sourcée et compréhensible.

Une démarche résolument engagée pour protéger les citoyens contre les manipulations et préserver la confiance dans l'action publique et les institutions.

ÇA FAIT DU BRUIT EN CE MOMENT

Le bilan carbone des éoliennes en mer est-il mauvais ?

Faux. Sur l'ensemble du cycle de vie d'une éolienne en mer, son bilan carbone est particulièrement faible. Un parc éolien en mer produit environ 20 fois plus d'énergie décarbonée que sa construction et son exploitation ont consommé d'énergie.

Le paiement par chèque des impôts est-il interdit ?

Vrai et faux. Depuis mars 2026, les professionnels ne peuvent plus payer aucun impôt par chèque. En revanche, cette règle ne s'applique pas aux particuliers, pour qui ce mode de paiement reste accepté.

INFO OU INFOX ? ON DÉCODE LES VOITURES ÉLECTRIQUES !

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE POLLUE-T-ELLE PLUS QU'UNE VOITURE THERMIQUE ?

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE PERMET-ELLE DE FAIRE DE LONGS TRAJETS ?

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE A-T-ELLE UNE DURÉE DE VIE MOINS LONGUE QU'UNE THERMIQUE ?

ON DÉCODE AUSSI EN VIDÉO...

La lutte contre la désinformation se passe aussi sur les réseaux sociaux, alors retrouvez-nous sur **TIKTOK** et sur l'ensemble de nos réseaux sociaux (**INSTAGRAM, FACEBOOK, X** et **LINKEDIN**).

Source : <https://www.economie.gouv.fr/bercy-decode>

LES CHIFFRES CLÉS

- **SMIC horaire:** 12,02 €
- **SMIC MENSUEL BRUT:** 35 heures hebdomadaires = 1 823,03€
39 heures hebdomadaires = 2 083,41 € avec majoration de 25 % et 2 052,17 € avec une majoration de 10 %.
- **Minimum garanti:** 4,25 € au 1/01/2026
- **Plafond de Sécurité Sociale:** 4 005 € par mois, 220 € par jour, 48 060€ pour l'année 2026
- **Remboursement des frais de repas:** hors locaux entreprise (chantiers) = 10,40 €, dans les locaux (paniers) : 7,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 21,40 €
- **Indemnités de grand déplacement (par jour) pour les 3 premiers mois:** logement et petit déjeuner = 76,60 € (départements 75, 92, 93 et 94), 56,80 € (autres départements)

• Hausse des prix :

En 2025 les prix à la consommation ont augmenté de 0,9 % (INSEE) en moyenne

• Intérêt légal 1^{er} janvier 2026 :

Pour les particuliers 6,67 %, pour les professionnels 2,62 %

• RETRAITE :

Pour valider un trimestre en 2026, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 803 €.

2026 - BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES *

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
<= 3 CV	D x 0,529	(D x 0,316) + 1 065	D x 0,370
4 CV	D x 0,606	(D x 0,340) + 1 330	D x 0,407
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV et +	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

*Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20 %

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2025	2 146	2 086	2 056	2 058
2024	2 227	2 205	2 143	2 108
2023	2 077	2 123	2 106	2 162
2022	1 948	1 966	2 037	2 052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
Variation en %	sur 1 an -2,37 %		sur 3 ans +0,29 %	

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2026	146,60	+0,78 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2025	145,47	+1,40 %	146,68	+1,04 %	145,77	+0,87 %	145,78	+0,79 %
2024	143,46	+3,50 %	145,17	+3,26 %	144,51	+2,47 %	144,64	+1,82 %
2023	138,61	+3,49 %	140,59	+3,50 %	141,03	+3,49 %	142,06	+3,50 %
2022	133,93	+2,48 %	135,84	+3,60 %	136,27	+3,49 %	137,26	+3,50 %

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.service-public.gouv.fr





GUDULE

On raconte dans certaines assemblées qu'il y a très, très, très longtemps, un vagabond professionnel mit au point une technique de développement particulière.

Nous la connaissons aujourd'hui dans sa version mise à jour sous le nom de « stratégie du rebond » ou tactique, les deux mots étant souvent employés l'un pour l'autre. On l'aura deviné, ce professionnel de l'errance était bien évidemment l'arrière-arrière-arrière, etc. grand-père de Victorien Gudule. Et notre héros avait longtemps vécu, littéralement et presque exclusivement des dividendes de l'œuvre de son aïeul. Comme avant lui ses père, grand-père, arrière-etc.

Le truc était simple : un organisme vivant (un insecte, une plante, une association de malfaiteurs, un humain ordinaire) heureux dans son existence et le milieu où il prospérait, sans problème majeur pour son développement, voyait du jour au lendemain sa situation évoluer, son statut mis en cause, sa vie tranquille menacée.

Gudule avait longtemps traîné ses guêtres dans le monde merveilleux de la petite entreprise. Il avait pratiqué et apprécié les CGA dès leur création, en avait aimé la diversité et la richesse. Ces endroits merveilleux, ces personnes morales qui jamais n'avaient à parler argent en ce qui les concernait. Leur statut et leur mode de financement (des cotisations de membres !) leur permettaient de n'avoir aucun souci matériel. Au point que leur seul problème lors des Assemblées Générales par exemple résidait dans le choix du cadeau que les adhérentes, adhérents et invités découvriraient sous leur serviette à la table du festin rituel.

Et puis un jour tout s'était arrêté. Le carrosse devenait citrouille. Nombreux alors avaient laissé filer les choses tandis que quelques-unes ou quelques-uns réagissaient. C'est là que Gudule intervenait, et permettait le rebond.

Oui, le statut en or de ces magnifiques organismes, allait disparaître et rejoindre dans les poubelles des réglementations tous les textes tombés en désuétude, les lois dépassées, les règles obsolètes.

Le système Gudule, c'était simplement s'appuyer sur les richesses réelles, celles qui ne devaient rien au statut, pour poursuivre et développer l'activité sous un autre régime. Et pour y voir clair, pour effectuer un tri cohérent et ne conserver que les valeurs solides, la technique utilisée passait par une phase de grand nettoyage, qui se rapprochait bigrement d'une destruction aveugle.

Seul ce qui surnageait serait sauvé et utilisé, dont cet extraordinaire bulletin d'informations produit par des centres qui avaient mutualisé une partie de leurs moyens. Bulletin d'autant plus utile qu'il était parfaitement fiable, n'accueillant, n'ayant jamais accueilli ne serait-ce qu'une ligne de publicité, il pouvait être admis que ses conseils étaient fiables, honnêtes et désintéressés. Restait à inventer la suite de l'histoire, avec, comme d'habitude, patience et courage.

VU & REVUE DE PRESSE

Du lait sans vaches (ou presque)

« Le petit lait », co-produit de la fabrication des fromages, ne pouvait pour l'instant que servir à de l'alimentation animale, ou à fabriquer le Brocciu corse ou le Serra/en Jura (Serrac en Savoie). Une start-up parisienne, Standing Ovation, arrive aujourd'hui en utilisant cette matière première, à produire par des techniques de fermentation sur des micro-organismes génétiquement modifiés, une caséine presque identique à celle produite dans le lait par des vaches. Les groupes fromagers sont intéressés par cette matière première moins émissive en CO² que le lait des vaches. Le projet bénéficie d'un partenariat avec le groupe français BEL (La vache qui rit, Babybel...) Premières utilisations de ce lait presque sans vaches, envisagées aux USA en 2026 et en Europe en 2027.

L'Usine nouvelle - Janvier 2026

L'innovation automobile viendra de la mer

Multi-champion en compétition de Formule E (les F1 électriques), DS automobile, pour ses recherches en innovation, va travailler en partenariat avec le monde du nautisme, et notamment pour les matériaux et l'aérodynamique des prototypes de très grands catamarans à Foils dits de Classe F. Pour créer l'avion Solar Impulse, Bertrand Piccard avait lui-même tourné le dos au monde de l'aéronautique et collaboré avec le monde des concepteurs de grands voiliers de course.

L'Argus automobile - Mars 2026

Achat d'impulsion en ligne : la clientèle jeune « enterre » Google et plébiscite les réseaux sociaux... et l'IA

83 % des jeunes français et espagnols sondés par Opinion Way ont déjà acheté un produit découvert par hasard en navigant sur leurs plateformes. L'achat d'impulsion est le mode de fonctionnement « par défaut » d'une génération. C'est le « live shopping ». Soit ils « subissent » les propositions : 44 % des sondés ont déjà finalisé un achat en live sur TikTok, Instagram ou Snapchat. Soit ils veulent avoir l'impression de choisir et 35 % d'entre eux utilisent Chat GPT pour leurs recherches.

Le Siècle digital - Avril 2026

Courir, c'est la norme de l'individu hypermoderne

Le nombre de personnes de tous âges et de toutes conditions qui pratiquent la course sous toutes ses formes (running, trail, courses urbaines, marathons...) a explosé au point de devenir une norme sociale. Plus de 15 millions de coureurs « ordinaires » en France dont 5 millions veulent « un dossard ». Entre reconnaissance de soi, envie de dépassement et mise en spectacle (sur les réseaux et les plateformes), passer d'anonyme à héros est devenu une aspiration de l'individu hypermoderne.

Articles d'Olivier Bessy, chercheur au laboratoire TREE-UMR-CNRS 6031

Ambiance contrastée au palmarès des défaillances d'entreprises

Au premier trimestre 2026, la tendance aux défaillances d'entreprises constatée en 2025 se confirme : 19000 procédures ouvertes en 3 mois, c'est + 6,5 % par rapport à 2025. Mais les nuances sont d'importance. Les microentreprises (moins de 3 salariés) représentent à elles seules 75 % des défaillances (+11,2 %) allant le plus souvent à la liquidation. Par contre les TPE (3 à 9 salariés) et les PME de 10 à 49 salariés résistent beaucoup mieux qu'en 2025... Mais tout cela c'était avant que Donald Trump et Israël ouvrent les hostilités au Proche-Orient.

Altaires étude - Avril 2026

Chirurgie réfractive : le Conseil d'État met fin au modèle hybride d'Optical Center

Faire corriger une myopie, une presbytie ou autres problèmes aux yeux par chirurgie réfractive (laser) ne sera pas banalisé. Dans un monde de dérèglementation, le réseau d'opticiens Optical Center avait tenté depuis 2016 de faire cohabiter en un même lieu (à Lyon) et en vitrine une offre classique d'opticien et une proposition de correction laser. Plainte du Conseil national de l'Ordre des médecins et, 10 ans plus tard, après procédures d'appel, le Conseil d'État a déclaré que la confusion entre activité d'optique et de chirurgie était contraire à la loi...

Site Autorité de la concurrence



LA VIE DE
VOTRE
ORGANISME

VOTRE OGA TOUJOURS À VOS CÔTÉS

OGI FRANCE, UNE GARANTIE FISCALE RENFORCÉE ET UN POUVOIR D'ACHAT BOOSTÉ !

Fort de plus de 45 ans d'expertise, OGI France poursuit sa prestation de prévention fiscale autour de 2 axes majeurs :

- **Sécurisation fiscale du dossier professionnel de ses adhérents** (inclus dans le coût de la cotisation : examen préventif de la liasse fiscale, audit du FEC, contrôle de la TVA...), avec l'envoi d'un rapport des contrôles réalisés et des éventuelles anomalies détectées qui seraient à corriger, et le dépôt éventuel d'une liasse rectificative.
- **Examen de conformité fiscale**, avec 10 points d'audit contrôlés et en cas de contrôle fiscal : pas de pénalités ni intérêts de retard sur les points validés par l'ECF. L'ECF est un élément intégré par l'administration pour diminuer les contrôles fiscaux ; l'envoi d'un CRM aux impôts garantit la conformité fiscale du dossier (voir notre page dédiée sur www.ogifrance.fr).

Chaque entreprise peut aussi bénéficier d'autres prestations incluses dans le coût de l'adhésion annuelle :

- Service documentation : toutes les questions fiscales sur infodocs@ogifrance.fr ;
- Accès à une offre de formation régulière et soutenue ;
- Guides professionnels et fiches techniques sur un espace extranet ;
- Veille permanente sur les évolutions législatives et fiscales des entreprises (y compris la location meublée, notre spécialité).

OGI France offre aussi :

- un accès 100% GRATUIT à la centrale d'achat OGA DYNABUY, dès lors que la cotisation annuelle d'adhésion est réglée ;
- un accès à des tarifs préférentiels sur une large gamme de produits et services, et une opportunité unique de réduire significativement le coût de vos achats, tant professionnels que personnels, en réalisant des économies non négligeables (plus d'infos sur notre site).



OGI-FRANCE,
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE,
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS
CONTACTER
AU 02.99.56.65.40

EN 2026,
3 BONNES RAISONS DE MAINTENIR
SON ADHÉSION À OGI FRANCE :

- 1 L'assurance d'une tranquillité fiscale sur son dossier comptable professionnel.
- 2 Le bénéfice d'avantages économiques avec OGA Dynabuy, et une cotisation vite rentabilisée.
- 3 Le soutien d'une équipe disponible et toujours à l'écoute de ses membres adhérents

OGA
Informations

OGI-France
Organisme de Gestion
des Indépendants

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ OGI-France
1 rue de la Croix Désilles - Cap Sud - CS 21764
35417 SAINT-MALO CEDEX
Téléphone : 02 99 56 65 40. Fax : 02 99 40 01 63
e.mail : ogifrance@ogifrance.fr - www.ogifrance.fr